



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le vendredi 30 juin 2023 à 19h à la Salle du Conseil Municipal

Nombre Conseillers : 15  
Présents : 12  
Votants : 15

**Absents** : Gabriel MARQUEZ,  
(pouvoir donné à Philippe BRANCHE)  
Denis BIBOLLET-RUCHE  
(pouvoir donné à Bernadette AMIEZ)  
Sylvie VIARD-CRETAT  
(pouvoir donné à Bernard PIVIER)

**Secrétaire de séance** :  
Emmanuel DI LUZIO

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que les conditions de quorum sont remplies.

Les membres du conseil municipal adoptent ensuite, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 31 mars 2023.

Monsieur Emmanuel DI LUZIO est élu secrétaire de séance.

### PROJETS COMMUNAUX

- Délibération n°028/23 : Bibliothèque communale : convention socle de partenariat 2022-2027 avec le Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB)

Considérant le projet de convention socle établi par le Conseil Savoie Mont Blanc relative au Plan de développement de la lecture publique 2022-2027,

Monsieur le Maire expose que la signature de cette convention est obligatoire pour accéder aux services de la Direction de la Lecture publique.

Le Conseil Savoie Mont Blanc s'engage à fournir au signataire l'accès à l'ensemble des services de la Direction de la lecture publique selon les conditions en vigueur ;

La commune s'engage à :

- Faire fonctionner le ou les équipements de lecture publique dans le cadre de la loi n° 2021-1717 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

- Désigner un interlocuteur chargé des relations courantes avec la Direction de la lecture publique.
- Renseigner chaque année l'enquête annuelle du Ministère de la Culture en lien avec la Direction de la lecture publique, permettant d'alimenter les politiques d'évaluation nationale et locale de la lecture publique,
- Assurer le défraiement des personnels salariés et bénévoles, lors de tous déplacements liés à l'activité de lecture publique.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer ladite convention.

## DONS ET LEGS

- Délibération n°029/23 : Cession de deux parcelles de terrain à la commune à l'euro symbolique (modification de la D.C.M. 005/2023

Monsieur le Maire informe que la délibération du 11 janvier 2023 doit être modifiée en ce sens que le don des deux parcelles de terrain à la commune de Cevins par la famille GUMERY doit être modifiée en cession à l'€uro symbolique des parcelles H1045 (1.25 are) et H1961 (0.67 are) situées à CEVINS ;

La famille n'a pas rattaché de condition particulière à cette cession.

L'acte de cession sera établi par un notaire en présence des représentants de la succession de Monsieur Fernand GUMERY et d'un représentant de la commune (maire ou conseiller municipal comme lors de la précédente délibération du conseil municipal).

L'acte sera ensuite publié à la conservation des hypothèques.

La commune sera exonérée des droits d'enregistrement. En revanche, elle ne sera pas dispensée des frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accepter cette cession à l'€uro symbolique et désigne Monsieur le Maire en tant que représentant de la commune pour assister à l'acte de cession établi devant notaire.

## TRAVAUX

- Délibération n°030/23 : Demande de subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département, d'Arlysère et de l'APTV

Suite aux épisodes orageux du 11 et 12 juin 2023, Monsieur le Maire informe l'assemblée sur les dégâts importants constatés sur les lieux :

- **Eboulement au ruisseau de la Gruvaz** : la remise en état des lieux était très urgente compte-tenu qu'aucun autre accès ne pouvait être emprunté pour l'alpage de l'éleveur bovins, pour se rendre au Charvet.

Un devis réalisé par l'entreprise BMG de Courchevel proposait une remise en état et purge du ruisseau pour un montant de travaux HT de 4 400 € HT soit 5 280.00 € TTC. Le devis a été accepté et les travaux réalisés dans l'urgence mais à la satisfaction de Bernard PIVIER qui a assuré le déroulement et le suivi du chantier. Monsieur le Maire remercie également l'entreprise pour sa réactivité.

- **Piste du CHATELARD** : autre piste très endommagée dont le montant des travaux n'est pas encore connu. Il convient de revoir l'utilité de cette piste pour la refaire en totalité ou partiellement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à procéder aux demandes de subventions auprès de l'Etat, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération Arlysère et l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise dès réception des devis.

## **BIENS COMMUNAUX**

- **Délibération n°031/23** : Convention de servitude avec Enedis lieu-dit La Brettaz

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique par Enedis, les travaux envisagés doivent emprunter les parcelles F 1147 et F 1181 lieu-dit La Brettaz appartenant à la Commune de Cevins.

Après avoir présenté le tracé des ouvrages, les élus reconnaissent à Enedis les droits suivants :

- Etablir à demeure 2 supports (équipés ou non),

- Faire passer les conducteurs aériens d'électricité au-dessus des dites parcelles sur une longueur totale d'environ 110 m,

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention.

## **DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :**

Monsieur le Maire évoque les décisions 001/2023 et 002/2023 du 19 mai 2023 concernant la révision des loyers des montagnes communales (+3.55 %) du local commercial de la Roche (+3.49 %).

---

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Concernant le Lotissement du GARDET, Monsieur le Maire informe les élus qu'une réunion de démarrage de la phase DUP s'est tenue en Mairie le 6 juin en présence de l'Agence ROSSI et de l'EPFL 73. Une seconde réunion sera programmée avec l'Agence ROSSI, les services de la Sous-Préfecture et le pôle Urbanisme d'Arlysère pour s'assurer de la faisabilité du montage opérationnel.

- Madame Marie-Christine DORIDANT fait le point sur l'avancement des travaux de rénovation du bâtiment « La Fruitière ». Les poses des menuiseries extérieures sont achevées. Elle attend le planning d'intervention des autres corps de métiers devant intervenir sur le chantier.

Monsieur le Maire complète en indiquant que la commune a obtenu une subvention de l'Etat de 30 000 €.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que les « Ambassadrices du Tour de France » prendront le départ devant la Mairie de Cevins le 19 juillet 2023 pour la 18<sup>ème</sup> étape direction Ambérieu – Bourg en Bresse. Pas d'arrêt de fermeture de circulation à Cevins pour cette manifestation.

- Monsieur le Maire donne la parole à Emmanuel DI LUZIO qui envisage de rentrer en formation de guide du Patrimoine sur le département de Savoie. Cette formation prévue une journée par semaine sur une période d'un an environ est sanctionnée par un diplôme. Pour accéder à cette formation le candidat doit être coopté par une collectivité. Un accord de principe pour coopter la candidature d'Emmanuel DI LUZIO est donné par l'ensemble des élus.

- Bernard PIVIER fait le point sur les coupes de bois 2023 en cours sur la commune : Coupe 27 au Planet, Coupes 7 – 8 – 9 à Bénétant, Coupe de bois lieu-dit les Murs 600 m<sup>2</sup> propriétaire privé. Des arrêtés de circulation seront effectués pour des raisons de sécurité.

La coupe du Charvet est reportée en 2024.

▪ Suite au mail transmis ce matin à tous les élus, Monsieur le Maire revient sur l'incendie qui a détruit complètement le chalet de M. Lesueur dans la nuit, au hameau du Villard. Les services d'Incendie et de Secours étaient toujours sur les lieux à l'heure de la réunion. A la demande des pompiers un arrêté d'interdiction de circulation à partir du hameau de Villard, justifié par un risque d'explosion de la citerne de gaz, a été pris et matérialisé aux endroits stratégiques, ceci pour des raisons de sécurité.

A l'heure où nous établissons ce compte-rendu, toute interdiction de circuler est levée.

Monsieur le Maire apporte tout son soutien à M. Patrick Lesueur et remercie vivement M. Eric Rigotti de sa participation à la mise en place du camp de base des pompiers, ainsi que d'autres bénévoles du hameau.

## QUESTIONS

- Le Président de l'AFP remercie la commune pour l'intervention de l'Entreprise Perrier (passage de l'épareuse en direction des hameaux) mais regrette que certains parcs n'aient pas été enlevés. Monsieur le Maire demande à Mme Marie-Jeanne BAL de mettre les parcs plus en retrait l'an prochain afin de faciliter le travail. Mme Marie-Jeanne BAL indique que le broyeur sera passé par leurs soins pour nettoyer les endroits non fauchés. Monsieur le Maire lui indique avoir eu Claude Bal pour fixer un RV afin de traiter tous ces points.
- Sur le même sujet, M. Thierry Mutet demande que les parcs de l'éleveur vers le Planay soient aussi en retrait de la piste d'accès afin de ne pas dégrader les talus et souhaite également le troupeau de bovins soit parqué loin des ruisseaux, afin d'éviter le piétinement dans le lit des ruisseaux (Ex Plan Boucher).
- M. Eric Rigotti revient sur le terrain de la Roche, sous le pont et signale que beaucoup de matériaux divers y sont stockés et n'ont toujours pas été évacués comme prévu par le propriétaire de la Gentilhommière. Monsieur le Maire va à nouveau intervenir.
- Mme Marie-Jeanne BAL évoque l'herbe vers et dans le cimetière. Monsieur le Maire précise qu'il n'a échappé à personne que le temps n'a été très favorable durant plusieurs semaines. Il lui indique que ces travaux sont déjà prévus ce lundi avec l'embauche de deux jeunes à la commune.
- M. Eric Rigotti signale que certains regards, ainsi que la petite plage de dépôt au-dessus de Morat serait à nettoyer.
- M. Thierry Mutet signale le stationnement gênant sur la voie publique des véhicules de Mrs Delaporte et Besse. Monsieur le Maire répond qu'il a une réunion le 05 juillet 2023 avec la gendarmerie pour faire un point global sur les incivilités (réunion commune avec les référents de quartier des 3 communes, Saint Paul et Rognaix).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05

Le Maire,  
  
Philippe BRANCHE

